



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE SEPTEMBRE 2022

**À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 AOÛT 2022
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.**

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							1			2	
	5			6			8			9	
	12			13			15			16	
	19			20			22			23	
	26			27			29			30	

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE OCTOBRE 2022

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2022
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
	3			4			6			7	
	10			11			13			14	
	17			18			20			21	
24			25			27			28		
31											

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE NOVEMBRE 2022

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 OCTOBRE 2022
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
VACANCES SCOLAIRES											
	7			8			10		FÉRIÉ		
	14			15			17			18	
	21			22			23			24	
	28			29							

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE DÉCEMBRE 2022

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 NOVEMBRE 2022
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							1			2	
	5			6			8			9	
	12			13			15			16	
	21			22			24			25	
	28			29			30			31	

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Signature des parents :

Numéro de téléphone des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE JANVIER 2023

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÉS.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
	2			3			5			6	
	9			10			12			13	
	16			17			19			20	
	23			24			26			27	
	30			31							

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE FÉVRIER 2023

**À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 JANVIER 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.**

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							2			3	
	6			7			9			10	
	13			14			16			17	
	20			21			23			24	
	27			28							

Nom : **Prénom :** **École :** **Classe :**

Numéro de téléphone des parents : **Signature des parents :**

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE MARS 2023

**À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 FÉVRIER 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.**

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							2			3	
	6			7			9			10	
	13			14			16			17	
	20			21			23			24	
	27			28			30			31	

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE AVRIL 2023

**À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 MARS 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.**

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
	3			4			6			7	
FÉRIÉ				11			13			14	
VACANCES				18			20			21	
SCOLAIRES				25			27			28	
	24										

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents :

Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

PÉRISCOLAIRE MAI 2023

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 AVRIL 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document!](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
FÉRIÉ				2			4			5	
FÉRIÉ				9			11			12	
	15			16		FÉRIÉ				19	
	22			23			25			26	
FÉRIÉ				30			31				

Nom : Prénom : École : Classe :

Numéro de téléphone des parents : Signature des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
VILLE DE
AUCHY-LES-MINES

VILLE D'AUCHY-LES-MINES PÉRISCOLAIRE JUIN/JUILLET 2023

**À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 MAI 2023
AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE, PLACE JEAN JAURÈS.**

CHERS PARENTS,

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de compléter ce document (par des croix) pour les jours où votre enfant va se rendre en cantine et/ou en garderie. Ce document tient lieu d'engagement de votre part.

Vous recevrez à la fin de chaque mois une facture. Elle devra être réglée soit par chèque envoyé et libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par virement ou directement sur place :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, Service de gestion Comptable, 85 rue Guynemer, CS 20712, 62407 BÉTHUNE

Si pour des raisons de santé avérées, votre enfant ne peut être présent, il est recommandé de prévenir au plus vite le Service Jeunesse afin que le repas ne soit pas facturé.

[La journée de mercredi avec les accueils de loisirs et garderies est à compléter sur un autre document !](#)

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30	Garderie à partir de 7 h	Cantine	Garderie jusque 18 h 30
							1			2	
	5			6			8			9	
	12			13			15			16	
	19			20			22			23	
	26			27			29			30	
	3			4			6			7	

Nom : Prénom : École : Classe :

Signature des parents :

Numéro de téléphone des parents :

Ce document est disponible au Service Jeunesse et en téléchargement sur le site de la ville : www.auchylesmines.fr